

QCM Droit International

Par mastermse, le 18/10/2008 à 15:37

Bonjour, j'essaie de remplir un QCM très vaste sur le droit international et je bloque depuis un moment sur cette question:

Le statut de l'agent commercial en droit international est régi :

- a. par la Convention de Vienne
- b. par le traité de Rome
- c. par le Convention de La Haye
- d. par la loi anti-trust

Si quelqu'un pouvait éclairer ma lanterne...

Merci d'avance